

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 9
Nbre de suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le 2 octobre à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 22 septembre 2020

Etaient Présents sur place : Mmes Françoise DE ROFFIGNAC- Pascale GOT – Ghislaine GUILLEN - Marie-Pierre QUENTIN. MM Cyril PENAUD, Alain RENARD

Etaient Présents en visio-conférence : Mmes Célia MONSEIGNE, Sandrine DERVILLE, , Olivier ESCOTS.

Absents représentés : M. Dominique FEDIEU pouvoir à Mme Pascale GOT, M. Loïc GIRARD pouvoir à Mme Françoise DE ROFFIGNAC, M. Philippe LABRIEUX pouvoir à Mme Célia MONSEIGNE.

Secrétaire de séance : Alain RENARD

Délibération N°2020-03-53: Recrutement temporaire en remplacement d'une agent du SMIDDEST pendant son congé de maternité

Vu le CGCT ;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et sa disposition 0a5 ;

Vu la délibération n° 2011-01-18 de création d'un poste permanent d'Animateur du SAGE et la vacance actuelle du poste

Vu la délibération n° 2019-02-023 de création d'un poste non permanent de chargé de mission Animation SAGE et référent Estuaire et la déclaration de grossesse de l'agent titulaire,

Considérant les enjeux du SAGE et la nécessité de poursuivre de façon continue les actions d'animation et de coordination du SAGE Estuaire ;

Après discussion, il est décidé, à l'unanimité

Article 1. De recruter un agent de catégorie A, chargé(e) de mission SAGE, d'une durée de 6 mois à compter de janvier 2021 dont le salaire sera établi en référence à la grille des ingénieurs territoriaux, compte tenu du caractère non permanent du poste. Ce poste viendra en remplacement de l'agent titulaire pendant son congé maternité avec un tuilage prévu 1 mois avant et 1 mois après ce congé sur le poste non permanent ;

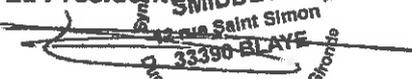
Article 2. Compte-tenu du caractère nécessairement temporaire des missions à conduire, d'autoriser le recours à un agent contractuel dont le salaire mensuel sera établi en référence à la grille des attachés territoriaux et au régime indemnitaire en vigueur;

Article 3. De proposer à la chargée de mission Animation actuellement en poste non permanent, le poste permanent d'Animateur du SAGE, dès janvier 2021.

Article 4. D'autoriser Madame la Présidente à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la création de ce poste et au recrutement ;

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Braud-et-Saint-Louis le 02 octobre 2020

La Présidente


Pascale GOT
SMIDDEST
12 rue Saint Simon
33390 BLAYE
Communauté des Communes de l'Estuaire de la Gironde

Mme. la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.